



Le mot du Maire

La consultation citoyenne a eu lieu ce 28 septembre.

Le taux de participation a été extrêmement bas (36,04% des inscrits). Il semble donc que peu d'habitants de notre village se sont sentis concernés par le projet, y compris par les services qui en faisaient, à notre sens, toute sa valeur.

En définitive, le vote « NON » l'emporte avec 329 bulletins, devant les 129 bulletins « OUI ».

De ce fait, suite à cette consultation, et conformément à ce qui avait été annoncé lors de la réunion publique, le résultat du scrutin sera respecté, et le conseil municipal a donc voté l'arrêt du projet.

Nous vous informons que, suite au départ de « Tonton Pizza » le vendredi, nous accueillons un nouveau pizzaiolo le samedi soir, « Oncle Pizz ' ».

Nous nous efforçons de vous permettre de bénéficier d'une variété de services de restauration (food trucks et vente de fruits et légumes), tout au long de la semaine. Vous pouvez retrouver leurs horaires de présence ainsi que leurs coordonnées sur Panneau Pocket ainsi que dans la rubrique « vos rendez-vous gourmands » de notre site.

Actuellement, de nombreux travaux de chaussées et trottoirs sont en cours. Merci de votre compréhension quant aux gênes occasionnées.

Pour ce dernier trimestre 2024, de nombreuses animations vont avoir lieu. Vous en trouverez le détail sur nos différents supports de communication. Nous vous y attendons nombreux.

Bien à vous

Votre maire, William Berrichillo

Rappel : la seule page Facebook officielle de la commune est « **Saint-Mauriciens** ».

Les délibérations du Conseil Municipal du 2 octobre 2024

L'ordre du jour

14 présents, 1 pouvoir

I. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Total effectifs permanents pourvus : 16

Total effectifs permanents non pourvus : 2

Total effectifs non permanents : 4

Total effectifs non permanent non pourvus : 1

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs.

II. FPIC 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Limours décidant la répartition du FPIC 2024 selon la méthode du 60-40

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le FPIC 2024 soit réparti selon la méthode du 60-40, ce qui représente un montant de 22 200€..

III. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Proposition d'attribuer une subvention exceptionnelle à « Pour le Téléthon de Saint Maurice Montcouronne » (PTSMM) de 500 € dans le cadre de l'organisation du téléthon 2024.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association PTSMM.

IV. RÉSULTAT DE LA CONSULTATION CITOYENNE DU 28 SEPTEMBRE 2024

Les électeurs étaient conviés à venir voter en mairie le samedi 28 septembre 2024 de 8H00 à 18H00.

Ils devaient répondre à la question suivante : « voulez-vous que le projet d'aménagement situé dans la continuité du lotissement des Grands Réages se réalise ? : OUI – NON »

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de suffrages exprimés : 470	soit un taux de 36,04% de participation
Nombre de bulletins OUI : 129	27,45% des suffrages exprimés
Nombre de bulletins NON : 339	72,13% des suffrages exprimés
Nombre de bulletins blancs : 2	0,42% des suffrages exprimés

Conformément à la délibération du 21 juin 2024, les membres du conseil sont appelés à se prononcer quant à la décision de poursuivre ou non le projet d'aménagement.

Lors de la réunion publique, Monsieur le Maire avait annoncé qu'il tiendrait compte de la décision issue de cette consultation et proposerait au Conseil Municipal une orientation allant dans le sens du résultat.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal prend acte du résultat du vote et décide à la majorité, avec 1 abstention, de ne pas poursuivre le projet d'aménagement relevant de la déclaration de projet et de rapporter la délibération N°22/10/2023 prise par délibération en date 4 octobre 2023.

V. MOTION POUR LA CRÉATION D'UNE LÉGISLATION AUTOUR DE LA CONSOMMATION DE PROTOXYDE D'AZOTE

Motion prise par plusieurs maires du fait de la progression de l'usage de ce produit et des risques sanitaires y afférents. Une motion constitue une prise de position officielle de la commune sur un sujet d'intérêt général ou de solidarité internationale. Il s'agit donc d'un texte sur lequel le Conseil Municipal est amené à se prononcer par un vote.

Le conseil municipal de Saint Maurice Montcouronne demande au gouvernement :

- De mettre en place une législation qui permet de sanctionner la consommation de protoxyde d'azote ;
- De reconnaître le protoxyde d'azote dans son usage détourné comme une drogue ;
- D'interdire de détenir et de transporter des contenants de protoxyde d'azote ainsi que des objets permettant la consommation de celui-ci (ballon, valve).

La motion sera transmise au Premier ministre, au ministère de l'Intérieur et à l'Agence Régionale de Santé.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion.

Lancement du Conseil des Jeunes de Saint-Maurice-Montcouronne

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer la réouverture du Conseil des Jeunes de Saint-Maurice-Montcouronne (CJSMM) !

Il a pour but de faire valoir les idées de nos jeunes de 7 à 14 ans, qui apporteront dynamisme et épanouissement à notre chère commune au travers de différentes actions sur des thèmes qui leur tiennent à cœur (écologie, festif, sécurité, communication, échange intergénérationnel, ...).

Nous comptons sur votre participation et votre soutien afin de valoriser la motivation et l'énergie de nos jeunes, porteurs d'avenir.

Notre première réunion de lancement a eu lieu samedi 5 octobre, mais il n'est pas trop tard : A tous ceux qui désirent apporter leur pierre à l'édifice, rejoignez-nous !



Restez attentifs, une première action festive arrive très prochainement. Plus d'infos sur le compte Facebook « Saint-Mauriciens », l'appli Panneau Pocket ou encore le site « Toute mon année », grâce au soutien de notre école.

Agenda

5 novembre : conférence sur l'art, à 20 h au Bidon avec V. Gimaray : « Les émotions dans l'art »

11 novembre : Commémoration au monument aux morts, à 11h, suivie d'un pot au Bidon

16 novembre : Soirée espagnole, organisée par les Fanfarons de la Rémarde

17 novembre : Concert à l'église, à 17h, par La Maison de la Musique

20 novembre : Accueil des nouveaux arrivants, à 19h à la mairie

23 novembre : Messe de la Ste Cécile, avec les Fanfarons de la Rémarde

29 & 30 novembre : Téléthon, avec le concours des associations du village

14 décembre : Noël des enfants, organisé par le Comité des Fêtes

15 décembre : Repas-spectacle des anciens

30 décembre : Don du sang

18 janvier : Vœux du maire

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr



Imprimé à la CCPL